

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 août à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 3
Nombre de voix contre : 10
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Open de Snow Volley du Dévoluy 2022- Allocation d'une subvention communale

Considérant la demande de subvention reçue en mairie le 28 juillet 2022 émanant de Mme Julia HOFF pour le compte de l'Office de Tourisme du Dévoluy, du Gap Volley Ball et de Snow Lights faisant part de leur volonté de rééditer la compétition de Snow-volley à Superdévoluy du 29 au 31 décembre 2022,

La Majorité du Conseil Municipal souhaiterait une réunion avec les organisateurs avant de pouvoir attribuer une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** de subventionner l'organisation de l'Open de Snow Volley du Dévoluy 2022,
- **PRECISE** qu'une réunion doit être programmée

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Marie-Paule ROGOU

